Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du jeudi 15 juillet 2021 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 9 juillet 2021 s'est tenu en mairie le 15 juillet 2021 à 18h00.

Etaient présents : MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusés : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine).

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur PINATEL François est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2021,
- Compte-rendu des délégations consenties au Maire,
- Requalification des espaces publics au village : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre,
- Aménagement d'une cantine scolaire en sous-sol de la salle polyvalente : lancement du projet,
- Création de deux postes d'agent de maîtrise territorial,
- Souscription au livre « les protestants de l'Oisans » de Bernard FRANCOIS,
- Adhésion à l'association pour le développement du musée EDF Hydrélec,
- Attribution d'une subvention à l'association du festival des randonnées musicales du Ferrand,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin dernier. En l'absence de remarque celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (job d'été) :
GONON Théo : du 5 au 23 juillet 2021 à temps complet,
GLENAT Fanny : du 12 au 23 juillet 2021 à temps complet,
GONON Mélissa : du 26 juillet au 6 août 2021 à temps complet,
MICHEL Loane : du 9 au 20 août 2021 à temps complet.

Décision du 17 juin 2021 : acceptation du devis de l'entreprise HYDROKARST pour la purge des ouvrages de protection contre les chutes de pierres sur la route d'Emparis. Montant du devis : 4 261,20 € TTC.

Décision du 17 juin 2021 : acceptation du devis de l'entreprise SUEZ pour le lavage des deux réservoirs d'eau potable. Montant du devis : 1 440,00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS AU VILLAGE : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle le travail engagé depuis fin 2020 avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère (CAUE) pour repenser les espaces publics et sécuriser la traversée du village. Cet accompagnement a permis la rédaction d'un cahier des charges et le lancement d'un appel à candidature pour une mission de maîtrise d'œuvre de requalification des espaces publics au village introduite par un diagnostic et accompagnée d'une concertation des habitants.

Deux entreprises ont soumissionné et, vue la qualité de leur candidature respective, elles ont toutes deux été invitées à déposer une offre et à être auditionnées le 24 juin dernier. Il s'agit des entreprises MOZ Paysage et Atelier Verdance.

Hormis le prix, qui présente un écart important, les deux offres présentent une qualité équivalente. Les élus ont donc regardé les références données et ont contacté les maîtres d'ouvrage pour solliciter avis et retour d'expérience.

Madame JOUANNY Michèle précise toutefois que MOZ Paysage présente des références d'une échelle bien différente de celle de Mizoën (travaux de plusieurs millions d'euros). Les élus se sont d'ailleurs étonnés de leur intérêt pour la mission proposée.

Les offres ont été notées au regard des critères annoncés dans l'appel à candidature, et celle de l'Atelier Verdance arrive en première position. Aussi, Monsieur le Maire propose de missionner l'Atelier Verdance pour la réalisation de cette prestation.

Monsieur GIRAUD Roger s'inquiète des capacités financières nécessaires pour réaliser un tel projet compte-tenu de la réforme de la fiscalité locale et ses conséquences sur le budget communal. Monsieur le Maire rappelle que cette mission ne concerne que la définition et le chiffrage d'un projet d'aménagement. En aucun cas la Commune ne s'engage sur la réalisation de travaux avec l'attribution de ce marché. A l'issue de cette mission, le conseil municipal décidera ou pas d'engager les travaux définis et précisera le calendrier d'exécution qui pourra s'étendre sur plusieurs années.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics au village à l'Atelier Verdance :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstention : 2
- Nombre de voix pour : 9

AMENAGEMENT D'UNE CANTINE EN SOUS-SOL DE LA SALLE POLYVALENTE : LANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle le contexte lié à la cantine scolaire. La nécessité de pérenniser ce service en proposant un lieu dédié a été étudiée dans le cadre du projet d'aménagement du village et de requalification des bâtiments publics. L'urgence à proposer une solution a orienté les élus vers la réaffectation d'une partie du sous-sol de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de missionner le cabinet d'architectes Rigassi Associés pour réaménager ce local, ce dernier ayant œuvré pour le bâtiment mairie/école.

Messieurs GIRAUD Roger et BERARD Guy émettent des réserves quant à la capacité de ce maître d'œuvre qui, sur les précédentes missions, a failli quelque peu lors de l'exécution des travaux. Monsieur le Maire fait part de sa totale confiance en ce maître d'œuvre, d'autant qu'il s'agit ici de travaux d'aménagement intérieur d'un bâtiment relativement récent.

Monsieur VENERA Christophe imaginait plutôt un complexe scolaire central porté par toutes les communes. Monsieur le Maire y oppose les contraintes liées au transport des enfants, à l'urbanisation des espaces et à l'emploi à maintenir dans la vallée du Ferrand.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le lancement du projet d'aménagement d'une cantine scolaire en sous-sol de la salle polyvalente :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre de voix pour : 10

Monsieur BERARD Guy précise qu'il est pour cet aménagement mais contre le choix de l'architecte.

CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois employés du service technique ont été promus au grade d'agent de maîtrise dans le cadre de la procédure de promotion interne. Cet avancement de grade a peu d'impact sur la rémunération à court terme des agents concernés, mais leur permettra d'atteindre un indice de rémunération en fin de carrière supérieur pour le calcul de leur retraite.

En outre, Monsieur le Maire précise que la présente délibération ne prévoit la création que de deux postes car le troisième avait été créé en 2019 pour Monsieur GONON Jean-Claude et non supprimé à son départ en retraite. Il existe donc bien trois postes à pourvoir.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la création de deux postes d'agent de maîtrise territorial :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre de voix pour : 10

SOUSCRIPTION AU LIVRE « LES PROTESTANTS DE L'OISANS » DE BERNARD FRANCOIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à souscription de l'auteur. Celui-ci a fourni la table des matières et la couverture de son ouvrage. Un chapitre est dédié à l'histoire du protestantisme à Mizoën. Monsieur le Maire propose de souscrire avec l'achat de 13 livres à 36 € l'unité (40 € prix public).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la souscription au livre « Les protestants de l'Oisans » de Bernard FRANCOIS :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MUSEE EDF HYDELEC

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association qui œuvre pour le développement du musée EDF Hydrélec. Il précise que cette association ne gère pas ledit musée mais participe à son rayonnement et à la préservation des collections d'objets dont le musée est doté. L'adhésion annuelle est de 100 € pour les collectivités.

Monsieur le Maire précise que cette association sera porteuse des animations prévues dans le cadre de la gestion de la centrale hydroélectrique des Vernes. En effet, la gestion de cet édifice, classé au Monuments Historiques, a été confiée à la Communauté de Communes de l'Oisans par convention jusqu'au 31 décembre 2022, l'Etat n'ayant pas la capacité de s'en charger jusqu'à cette date. Des animations et ouvertures au public vont être organisées, portées par les musées et associations du territoire.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion de la commune à l'association pour le développement du musée EDF Hydrélec :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DES RANDONNEES MUSICALES DU FERRAND

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association. D'un montant de 500€, elle servira à l'acquisition de petit matériel nécessaire à la bonne marche du festival.

Une aide logistique sera aussi assurée par les agents techniques communaux pour transporter, mettre en place, monter des équipements (estrade, barnum, barrière, …).

Monsieur VENERA Christophe demande si ce montant de subvention est fixe. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, en 2019, une subvention exceptionnelle avait été votée pour les 20 ans du festival. Il précise que la CCO a également attribué une subvention au festival comme chaque année.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association du festival des randonnées musicales du Ferrand :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Adduction eau potable

Le nettoyage des réservoirs réalisé fin juin a permis de mettre en évidence plusieurs éléments :

- Travaux à entreprendre sur le réservoir de Singuigneret pour améliorer la défense incendie des hameaux des Aymes et Singuigneret ;
- Débit du ruisseau de la Combette qui dépend du trop-plein du réservoir de Singuigneret : si ce trop-plein devait être limité (voir loi sur l'eau et taxe à l'agence de l'eau) quid de la faune et la flore qui dépendent du ruisseau qui sera à sec une grande partie de l'année ? Monsieur PINATEL François avance la possibilité de dévier le trop plein des fontaines (sur lesquelles on ne paye de taxe à l'agence de l'eau) vers le ruisseau de la Combette ;
- Vase communiquant entre les réservoirs du Muret et de Singuigneret : si la vanne du Muret est ouverte au maximum pour remplir rapidement le réservoir, celui de Singuigneret n'est plus alimenté (phénomène de vidange du siphon). Retour d'expérience à conserver en mémoire.

Avenir du local commercial des Ors

En parallèle de l'exploitation temporaire autorisée cet été pour proposer un minimum de services aux habitants et visiteurs, les élus réfléchissent à pérenniser l'avenir de ce commerce et son activité. L'association 1000 cafés accompagne les élus dans cette réflexion et peut proposer un contrat d'exploitation pérenne. Une visite sur place fin juin a permis à l'association de se rendre compte de la qualité du local proposé mais aussi de noter que le manque de logement dédié peut être un frein. La réflexion se poursuit, à suivre.

Refuge des Clots

L'autorisation d'urbanisme pour la mise en sécurité incendie du refuge a été accordée (transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, installation d'une rampe, aménagement intérieur), reste à obtenir l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité nécessaire à l'autorisation de travaux. Les travaux devraient être réalisés cette année. Un devis pour la reprise de l'adduction en eau potable du refuge a été réceptionné pour un montant de 22 680 € TTC.

Jour de la nuit

Les élus approuvent, comme les années précédentes, l'inscription de la Commune à cet évènement. Le samedi 9 octobre l'éclairage public au village sera coupé toute la nuit. Madame PHILIPPE Francine propose de coupler cet évènement avec des animations autour de l'astronomie.

ViaChambon

La voie verte du Chambon a ouvert ce jeudi 15 juillet. A vos vélos, roller, poussettes et tous modes de transports non motorisés !

Fauchage des chemins

Monsieur BERARD Guy s'étonne que certains chemins non cadastrés soient fauchés alors que d'autres cadastrés ne le sont pas.

Madame PHILIPPE Francine déplore que les branches découpées lors de l'entretien des sentiers soient laissées sur place de façon anarchique au lieu d'être rassemblées en tas, et évacuées dans la mesure du possible.

Monsieur le Maire revoit cela avec le service technique.

Festival des randonnées musicales

Monsieur PINATEL François s'inquiète des conséquences des nouvelles mesures sanitaires sur le bon déroulement de l'édition 2021.

Séance levée à 21h10

* / * / * / *